



Solarzac

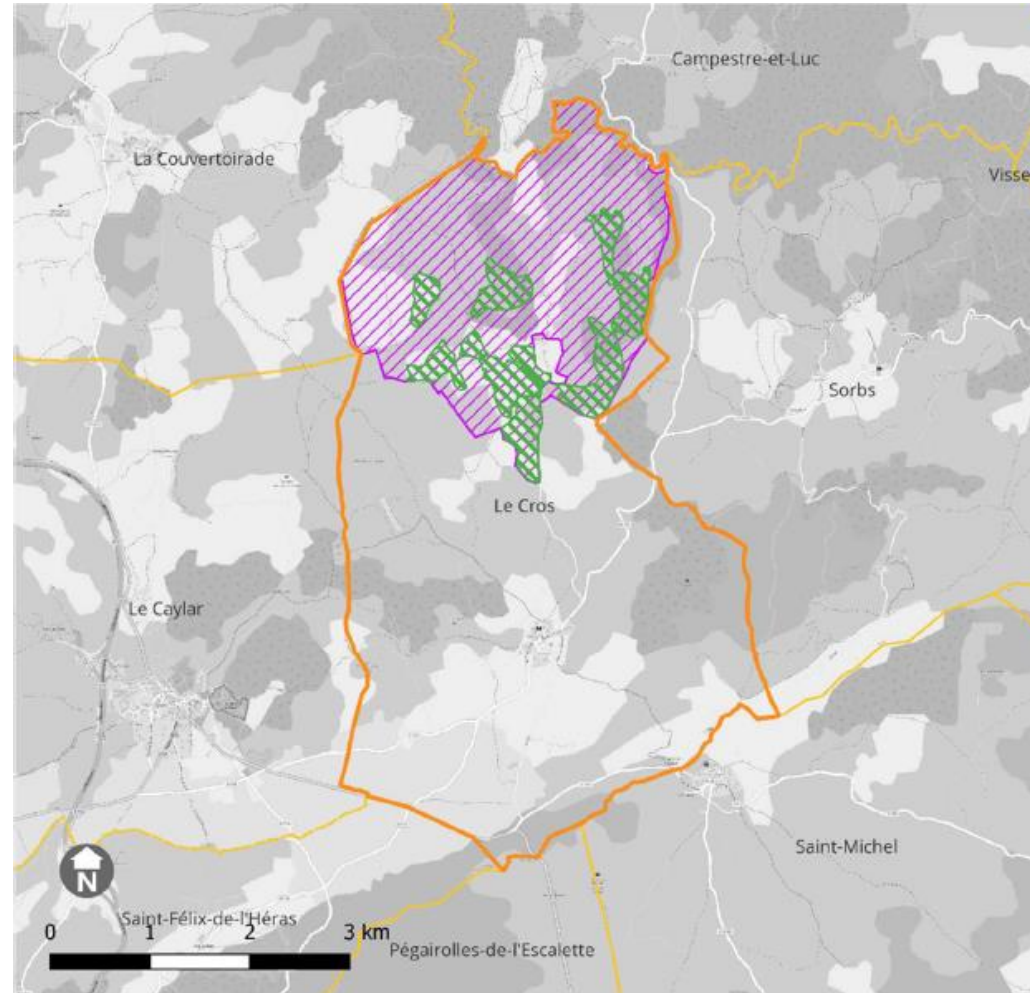
**des énergies d'avenir
pour le territoire**

Le secteur d'implantation du projet agrivoltaïque se situe sur le territoire de la commune de Le Cros dans le département de l'Hérault, à environ 50km au nord-ouest de Montpellier.

Le projet se situe à 1,3km au Nord du bourg de Le Cros sur le domaine de chasse privée de Calmels.

Les habitations et hameaux voisins les plus proches se situent à plus de 1 km du domaine. De même, le site est éloigné des centres bourgs des communes voisines (entre 3 et 5 km).

Le site correspond à des espaces semi-naturels de pelouses et de broussailles, avec quelques espaces boisés (principalement des pins sur la moitié nord du site et des chênaies le long des gorges de la Virenque). Le site est clôturé et comprend des lavognes aménagées par l'homme.



Le Cros Localisation de la commune et du projet agrivoltaïque

Source :

Fond Open Street Map Standard

Découpage des communes,
GEOFLA édition 2020



©Urbassistance - 2024
Copies et reproductions
interdites

- Commune du Cros
- Limites communales
- Projet agrivoltaïque de Solarzac
- Zone d'implantation potentielle du projet agrivoltaïque
- Secteurs retenus pour les installations agrivoltaïques

Comme le précise le Scot Pays Cœur d'Hérault, l'activité agricole recule sur le territoire de la commune de Le Cros mais également celui de la communauté de commune toute entière, avec une baisse importante d'emplois agricoles et d'exploitations sur le territoire.

En effet, « l'activité agricole est [...] confrontée à des difficultés sur le territoire, l'analyse de l'emploi salarié agricole l'illustre bien : alors que 1587 emplois étaient recensés en 2008, soit 9,1% de l'emploi total, ils ne sont plus que 1455 soit 7,2% de l'emploi total. Sur cette période de 10 ans et dans un contexte général d'augmentation du nombre d'emplois, cette tendance est particulièrement révélatrice. » Il s'agit d'une tendance partagée par bon nombre de communes sur le Lodévois-Larzac et le Clermontais.

De plus, « le nombre d'exploitations et de surfaces agricoles utiles (SAU) est également en baisse. La baisse du nombre d'exploitation suit la tendance départementale.[...] en revanche, la perte de SAU est beaucoup plus marquée sur le territoire ».

	ETP			Exploitations			SAU		
	2010	2020	Evolution	2010	2020	Evolution	2010	2020	Evolution
Lodévois et Larzac	634	595	-6,2%	600	446	-25,7%	45307	3840	-15,2%
Clermontais	855	778	-9,0%	1054	776	-26,4%	10473	11891	+13,5%
Vallée de l'Hérault	1669	1577	-5,5%	1774	1352	-23,8%	21737	16846	-22,5%
Montarnéen	428	415	-3,0%	538	462	-14,1%	5166	4903	-5,1%
Paulhanais	138	120	-13,0%	128	108	-15,6%	2243	2597	+15,8%
PCH	3724	3485	-6,4%	4094	3144	-23,2%	84926	74667	-12,1%
Hérault	11277	10778	-4,4%	9929	7862	-20,8%	184973	176431	-4,6%

Le projet agrivoltaïque permettra de créer une activité agricole sur des parcelles qui en sont actuellement dépourvues et ne sont comptabilisées en tant que SAU. La mise à disposition des terrains couverts par la centrale agrivoltaïques (qui seront le lieu soit de pâturage soit de fauche suivant l'ilot solaire) permettra de pérenniser et développer une exploitation d'élevage sur le territoire.

Le projet contribue à la lutte contre la déprise agricole du territoire puis favorise l'implantation et le développement d'une activité pastorale historiquement présente sur le territoire du Larzac.

Attractivité du territoire :

L'installation d'une centrale agrivoltaïque au sol nécessite globalement des compétences techniques spécifiques qui nécessitent des spécialistes du photovoltaïque : pose des structures, des panneaux, des onduleurs, câblage électrique, etc.

Néanmoins, il existe un certain nombre de lots plus génériques qui pourront être attribués aux acteurs du territoire (communes et intercommunalités proches) : les études de géomètres, les études de sol, le terrassement, les voiries, les travaux de défrichage, l'installation des citernes incendie, des portiques, des clôtures et des aménagements paysagers (murets en pierres sèches, aménagement d'espaces de vie extérieurs (tables de pique-nique, mise en valeur des dolmens, etc.). Cet ensemble de lot de travaux mobilisera en moyenne une dizaine d'intervenants à chacune des étapes du chantier, soit sur une durée d'environ 2 ans.

De plus, le projet agrivoltaïque et ses différentes étapes (développement, études, chantier de construction, exploitation et maintenance, démantèlement) entraînent la présence de professionnels sur le site induisant un surcroît d'activité pour certaines entreprises locales telles que les commerces de bouches, les hébergements, etc.

Retombées économiques pour la commune :

Le projet agrivoltaïque de Solarzac entraînera des recettes fiscales annuelles estimées à 841 210 €, répartis entre la commune de Le Cros, l'intercommunalité et le département.

La commune de Le Cros touchera annuellement environ 80 594 € au titre de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), ainsi qu'une partie des 607 905 € au titre de la Contribution Foncière de Entreprise (CFE), de la taxe foncière, et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les recettes fiscales ne sont pas une fin en soi suffisante pour justifier l'intérêt du projet pour le territoire. Toutefois, l'ensemble de ces nouvelles recettes fiscales permettront à la commune de Le Cros (ainsi qu'à la communauté de communes) de financer des aménagements, opérations ou actions permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants du territoire.

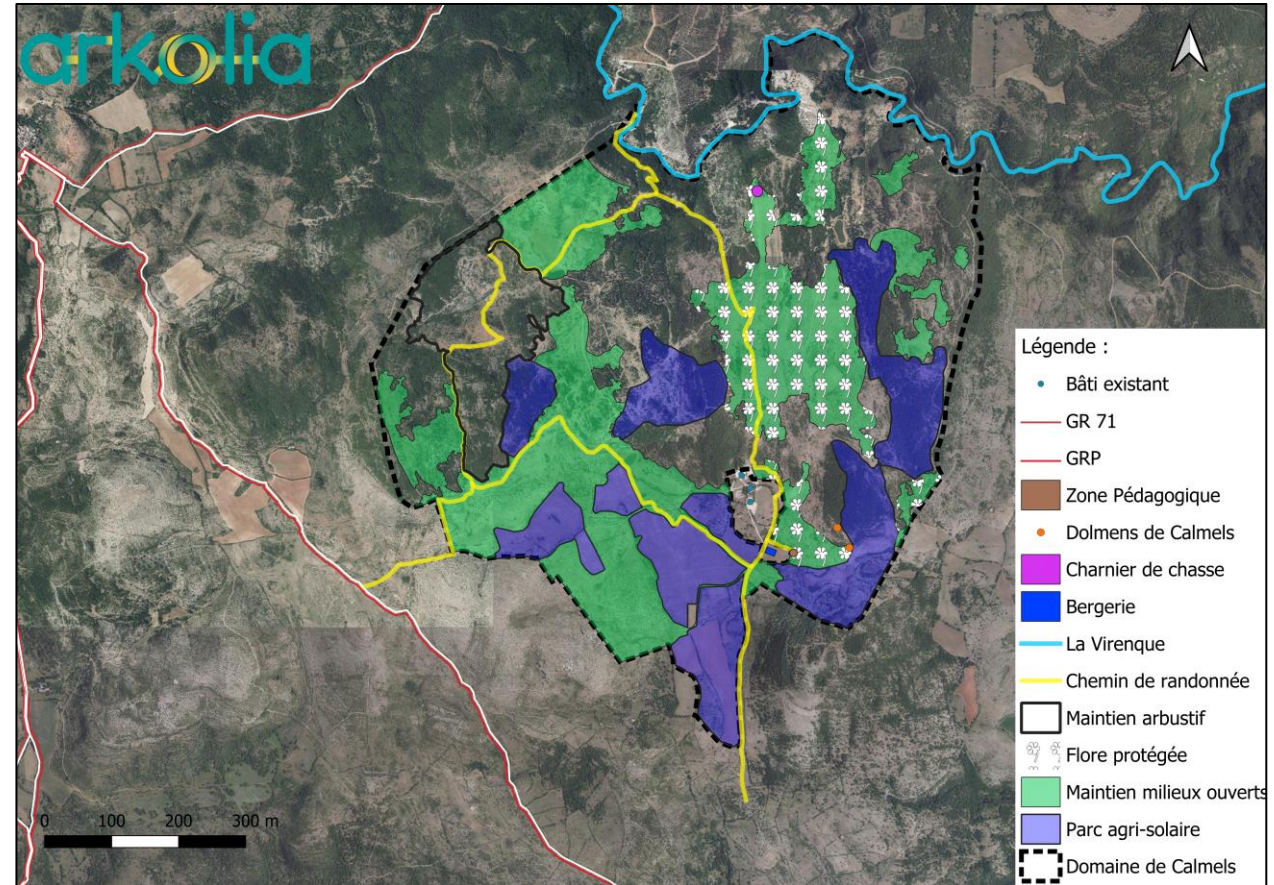
En ce sens, les retombées fiscales du projet agrivoltaïque permettront une amélioration de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité du territoire.

Le projet agrivoltaïque se localise uniquement sur une petite partie du domaine de Calmels. Les mesures de l'étude d'impact environnementale prévoient donc d'ouvrir au public le reste du site et de promouvoir, par ce biais, le tourisme local, puisqu'il permettrait :

- D'ouvrir le site au public et ainsi permettre un accès à un site naturel fermé depuis les années 1980.
- De permettre un accès au belvédère sur les gorges de la Virenque au nord du site.
- De créer des chemins de randonnée sur le site et d'aménager ce dernier (tables de pique-nique, mise en valeur de deux dolmens présents sur le domaine).
- De mettre en place des panneaux pédagogiques de sensibilisation aux énergies renouvelables, à la faune et la flore présentes sur le site...

L'ensemble de ces aménagements seront à la charge du porteur du projet agrivoltaïque et bénéficieront au territoire.

Le projet prévoit également la mise en valeur des bâtiments présents sur le site, notamment à des fins touristiques (gîtes, accueil, autres...) et/ou de formation (des échanges sont en cours avec la Chambre de commerce et d'Industrie sur ce sujet – un comité thématique de suivi sur cette partie sera organisé en partenariat avec la CCI pour répondre à ces problématiques).



Le projet permettra donc d'ouvrir au public et de mettre en valeur un site actuellement fermé et utilisé pour une activité de chasse privée. Le projet permettra un accès public à la nature et au paysage et participera ainsi à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel montagnard.

Rétrocession du foncier à la commune :

Le porteur de projet envisage de rétrocéder à la commune de Le Cros, les parcelles du domaine qui ne seront pas concernées par le projet agrivoltaïque.

Des discussions seront menées au cours d'un comité thématique de suivi réalisé en fin d'année 2024 afin de définir un protocole d'accord pour la rétrocession et la gestion des terrains. Ce sujet sera également étudié pour que la commune n'ait pas de charges supplémentaires.

Le porteur de projet est notamment tenu d'entretenir une très grande partie du domaine en raison des mesures de compensation qui y sont prévues (maintien de milieux ouverts sur près de 250 ha en dehors des îlots solaires). Cela permettrait une réappropriation par la commune des parcelles semi-naturelles du domaine, non utilisées pour le projet, soit environ 567 ha.

Approvisionnement énergétique :

Le projet agrivoltaïque prévoit la production d'environ 175 944 MWh chaque année grâce à l'énergie du soleil, soit l'équivalent de la consommation d'environ 37 821 foyers (hors chauffage), soit deux fois et demi la population de la CC Lodévois et Larzac (14 305 ménages en 2020).

De ce fait, en moyenne annuelle, le projet agrivoltaïque de Solarzac permettra à la commune de Le Cros et à l'intercommunalité d'être excédentaire en matière de production d'énergie, couvrant ainsi les besoins du territoire et des territoires alentours.

De plus, le projet agrivoltaïque contribue à une production décentralisée d'électricité, réduisant ainsi les pertes liées au transport. Enfin, le porteur de projet souhaite que l'énergie produite profite au territoire, en proposant localement une énergie à un prix compétitif par voie d'autoconsommation collective ou par un partenariat avec une régie locale. Ainsi le projet permettrait également de limiter la hausse du prix de l'électricité pour les habitants du territoire.

